

Εμπόροις τῶν Αἰγυπτίων ὁμοιογίων τοῦ ὀρίνου Σάμοι
 κυρίου Κυρίλλου Ἰβερηνοῦ τοῦ πατρισταίου Σάμοι
 κυρίου Διοδοτίου, πατρὸς τοῦ ἐφημεροτάτου ὑπάρχοντος ἐν
 Σάμοι κυρίου Στεφάνου Βορροῖδου.

1815	Μαῖου 28.	ὁμοιογία ἐκ ἀνόματι καὶ τῆς ταφῆς ἐν τοῦ.	500-
"	"	"	500-
"	"	"	500-
"	"	"	500-
"	"	"	1000-
"	"	"	500-
"	"	"	500.
"	"	"	1500-
"	"	"	1000-
"	"	"	1500-
"	"	"	2000.
"	"	"	750.
"	"	"	1500
"	"	"	1000.
"	"	"	500.
"	"	"	1000
"	"	"	1000
Σύνολο			15,250-

Μεταγορά της Εφοδίου σοδείας 15 250

1815 Μαΐν 28 ομορογία εδ' ονόματι Κονζαρίν εδ' ονόματι 3000

" " " " " χαίματος Κονζαρίν Ροσνίου 1000

" " " " " Αμυγδαίου 1500

" " " " " Πουρναρσίας Κονονίσης 1000

" " " " " Γεργίου Μαίνου 500

" " " " " Βασιλείου 1000

" " " " " Γρηγορίου Βασιλείου 1500

" " " " " Κονίνα Γκίρσης 1500

" " " " " Κονονίση Χαλ. Μαχαλάν 1500

" " " " " Κονίνα Εγγυ 1000

" " " " " Κυρίου Παναδρόσου 2000

" " " " " Χουρμουφάν 500

" " " " " Εγγυ 1000

" " " " " Πάριου 1000

1818 Γαρταρίδης 1^η ομορογία εδ' ονόματι Διμυτράν 1500

" " " " " Κυρ Γεργίου 2000

" " " " " ομορογία εδ' ονόματι Διμυτράν 2000

" " " " " Γουζαρίν Μαίνου 2000

ομορογία εδ' ονόματι της Εφοδίου 1500

ελευθέρους 500

Σύνολο 42 750



Εἰς τὴν Πόλιν

ἡ Ἐσχατὴν Δημοδοκία Ἐσπέρου

αγ. 154

Περὶ τοῦ Κεῖναι τοῦ Μετανοῦ

ἡ ἔσχατην Δημοδοκία αὐτὴν περὶ τὴν ἔσχατην 24.
τοῦ Παλαιῦ Δημοδοκίου αἰσχροῦ ἔν τῇ ἔσχατῃ 549.

Χρυσὴν ὀμολογίαν ἡ ἔσχατην Τροφὴν (ἡ αὐτὴ ἔσχατη
2493 δολάρια ἡ ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν ἔσχατην 1860)
τῇ ὁδοῦ ἔσχατην καὶ ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν ἔσχατην
ἔσχατην ἡ ἔσχατην ἀλλοτρίαν ἔσχατην αὐτὴν ἔσχατην
ἀλλοτρίαν 75,000 ἀλλοτρίαν ἔσχατην ἀλλοτρίαν ἔσχατην
ἔσχατην ἔσχατην ἔσχατην ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν ἔσχατην
1826 ἔσχατην — ἔσχατην ἡ ἔσχατην ἀλλοτρίαν ἔσχατην
ἔσχατην ἀλλοτρίαν καὶ ἀλλοτρίαν ἔσχατην ἀλλοτρίαν
~~ἔσχατην~~ ὀμολογίαν ἡ ἀλλοτρίαν ἔσχατην ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν
ἔσχατην ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν ἔσχατην —

ἡ Βασις ἔσχατην 23. Ιανουαρίου 1829. ἡ ἔσχατην

(Τ.Σ.)

ἡ ἀλλοτρίαν
ἡ ἀλλοτρίαν
ἡ ἀλλοτρίαν

ἡ ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν
ἡ ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν

ἡ ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν

ἡ ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν

ἡ ἀλλοτρίαν ἀλλοτρίαν



ἡ ἀλλοτρίαν
ἡ ἀλλοτρίαν

A. son Excellence le

Le commissaire Extraordinaire des Epaves

42

Mr. Constantin Stamatiady est un jeune homme qui a étudié à longou. Il y a fait certains progrès et son état moral promet des progrès encore majeurs.

En conséquence il a pris le parti d'éprouver le sort de la mer jusqu'en Amérique ou il espère de faire son éducation aussi bien qu'il lui sera possible y consacrant l'espoir des moyens nécessaires.

Il me prie de la recommander à V. E. et d'interceder afin qu'elle daigne le recommander paternellement ou et de la meilleure manière qu'elle le jugerait convenable. J'ose le recommander par ce qu'il appartient à la plus honnête et noble famille de Samos; et que c'est un jeune homme des mœurs et de qualités dont le développement rend le citoyen encore plus utile à la Patrie.

Aj'ai l'honneur d'être etc.

Samos l'Atti ce 7 Norember. et. et.

/1829/ Syrié Jean Coletti.

Pour copie conforme. Le même jour.

Le Secrétaire du Commissariat

/LS/ P. Bleomeni.

N^o 176

B.

Le conseil des Samiens.

L'archevêque de Samos

Théodore confirme

Savoir fait.

Que Mr. Constantin Stamatiady âgé de 27. ans est né et a été élevé au bourg de Kathi des Nobles parents Stamaty H. Manoli et Marie H. Stavrinou. Il a vécu et s'est conduit honnêtement jouissant de la bienveillance générale.

avec et de ses excellences mœurs le présent Attestat
affiché est de l'un muni du sceau du conseil et signé par nous conseillers afin que tel
étant le moral et la conduite du prédict était la liberté convenable et jouisse de la bien-
vue des autorités constituées ainsi que des habitants de tout lieu où il séjournerait.

Donné dans le bourg capital de Vathi de Samos.

le 20 janvier. 1849.

Les conseillers.

Constantin Loulis

Adam Manolaky.

Jean Manuel Garouffali.

C.

N.B. La Première assemblée générale des Samiens à Monsieur Constantin Sta-
matiadis la patrie par ses représentants le fait reconnaître le rôle que vous lui jouez
et appréciant au juste la capacité de votre éducation envoyée à Constantinople à
l'effet de présenter au trône de S. M. L'Autocrate Ottoman la nomination de la recon-
naissance de Samiens.

Cette assemblée est dans la persuasion parfaite que vous accepterez cette charge avec
et autant plus l'impressionnement que vous soutenez envers la Patrie sont vifs.

Prenez Monsieur l'assurance de la considération distinguée de vos compatriotes et de
Vathi de Samos le 23 Août 1844.

/ Signé / Le Président Lambio Sammis Suivant les signatures des Députés des
bourgs et villages de l'île au nombre de quarante neuf.

Le 1^{er} Secrétaire de l'Assemblée

/ L.S. / signé / Constantin Antoniadis.

D.

Le prince de Samos

Certifié.

Que Mess^{rs}. Constantin Stamatiadis, membre de la Députation Samienne arrivée à Constantinople pour soumettre, comme elle a osé, officiellement la submission et la reconnaissance des habitants de Samos à S. M. l'Autocrate Ottoman Sultan Mahomet Notre Maître, a démontré un zèle vif et de la capacité en faveur des Samiens, et a rempli avec toute exactitude les fonctions qui lui avaient été confiées.

En témoignage de quoi etc. etc.

Constantinople ce 1^{er} Décembre 1834.

Le Prince de Samos.

/ L. L. / Signé / Etienne Vogoridis

R.

N^o 1 La seconde assemblée générale des Samiens savoir fait.

Que M. Constantin Stamatiadis, nommé, en vertu du 3^e. acte de la Première assemblée générale des Samiens et des lettres d'excuses que lui a adressées la dite assemblée sous N^o 6, membre de la Députation arrivée à Constantinople chargée de faire à S. M. l'Autocrate Ottoman et Seigneur de Samos Sultan Mahomet hommage officiel de la submission et de la reconnaissance des Samiens a servi avec fidélité sa patrie et a rempli la tâche à lui confiée avec une capacité et un zèle rares, et conformément aux vœux en général des habitants de Samos. A cet effet et pour preuve de ses honorables services envers la Patrie cette assemblée le munit du présent acte de remerciement pour lui servir ou de raison.

Sathi de Samos ce 24. Janvier 1839.

Pour le président

Le Vice-Président.

/ L. S. / Signé / Constantin Antoniadis

Le 1^{er} Secrétaire Jean Theodoridis.

Suivent les signatures des Dignitaires des bourgs et villages de Samos ainsi que du Secrétaire de l'Assemblée au nombre de 58. —

La seconde assemblée générale des Samiens. Savoir fait.

Que Mr. Constantin Stamatiadis conformément au 2. article de la séance préliminaire ayant été élu et nommé Président de cette assemblée a rempli ses devoirs avec un zèle et un patriotisme ardent, et se rendit agréable sous tous les rapports à l'assemblée.

Par conséquent la Patrie par l'organe des Députés réunis ici, lui témoigne en titre de reconnaissance le présent acte officiel pour lui servir de raison.

Vathi, de Samos le 4. Décembre 1869. Pour le Président.

[L. J.] signé/ Le 1. Secrétaire Jean Théodoridis.

Suivant les signatures des Députés du bourg et villages de l'île ainsi que du 1. Secrétaire de l'assemblée au nombre de 50 cinquante.

N° 19.

9.

La seconde assemblée générale des Samiens. Savoir fait.

Que Mr. Constantin Stamatiadis l'après le 3. article des actes de la 3. séance de l'assemblée a été élu et unanimement déclaré Président du conseil de Samos. Il est tenu par conséquent de prouver avec les autres membres du conseil la direction intérieure de l'île et de coopérer et travailler aussi pour l'avantage général et particulier de la Patrie suivant à la lettre le sens des actes et décrets des assemblées précédentes et actuelles.

En foi de quoi il est muni du présent titre officiel pour lui servir de raison.

Vathi de Samos le 4. Janvier 1875.

Pour le président.

[L. J.] signé/ Le 1. Secrétaire Jean Théodoridis. Suivant les signatures des Députés du bourg et villages de l'île ainsi que du 2. Secrétaire de l'assemblée au nombre de quarante cinq. Les présentes Traductions au nombre de sept sont parfaitement l'accord avec leur respectifs originaux présentes à Nous soussigné par Mr. Constantin

Stamatiadis et au même restitué conjointement aux présentes

Vatti de Samos le 11/23 Mars 1840

El Vice console del Re: Britannica in

Theodorofpolis

Samos

Per la ingenuitate della Traduzione degli atti precedenti dal greco.

12/24 Magg 1840 L'agut Rege

James Vatty J. Vorous

L.

Mon bien aimé Monsieur L. Stamatiadis

J'ai reçu avec plaisir Votre très-chère lettre sous la date du 12 pp. et j'y ai vu avec plaisir l'information relative à l'amélioration de votre santé pour la quelle je fais des vœux pour son plein et entier établissement.

J'ai eu aussi avec joie la confirmation de bonne considération que je vous porte tout pour votre conduite que par la bienveillance que vous témoignez mon fils avec qui vous renouvez votre ancienne connaissance.

J'ai pris lecture de tout ce que vous me dites au sujet de la création d'un tribunal central à Samos cela m'a fait du plaisir et j'ai lu vos bons et patriotiques intentions. L'idée d'un pareil Tribunal comme nécessaire à l'île moi-même je l'ai conçue depuis long temps; mais mes occupations aussi compliquées que nombreuses me n'ont pas donné le temps nécessaire à y songer et à mettre ensuite en exécution de nécessaire bienfait. Votre dignité pour et après son entier établissement pourra à son aise s'occuper de la rédaction d'un projet de requête, d'autant plus que vous êtes homme de lois et professeur cette science.

Le projet dont il s'agit une fois rédigé, vous me le ferez parvenir ici pour être soumis à mon approbation.

Il faut cependant observer à cette occasion que la partie judiciaire étant une des attributions de l'honorable Conseil il est nécessaire de trouver le moyen afin que la formation du Tribunal relate ne puisse empiéter sur les droits de Monsieur les conseillers, c'est-à-dire sur leur influence quant à l'immédiation des gagnements. Je suis persuadé que agissant à cet égard les connaissances nécessaires vous présenteront un projet agréable aux vôtres nous ainsi qu'aux vôtres la Patrie dont l'intérêt public est toujours l'objet de mes vœux les plus sérieux.

De votre Seigneurie.

Le 7 novembre

à très-affectionné

1839.

/signé/ Etienne Sogoridi.

La présente traduction est parfaitement d'accord avec son respectif original présentée à nous par Monsieur Constantin Mamatiady (qui s'est dévoué à l'œuvre qui lui a été plus haut fait) et au même rendu avec la présente.

Sathi de Samsu le 20 Mars 1840

Le Vice Consul Britannique

Theodoro Sathi.

Γ. Αἱ βάραι, ἐξ τῶν προκείμενων καὶ ἡ ἀρετὴ καὶ ἀφύπναια τοῦ μαδίου αἱ
ἐκφρασταὶ τῶν ἐκδόσεων ἀποφαντικῶς εἰς τὴν ἐκδοὴν καὶ τὴν ἐκδοὴν καὶ ἀφύπναια
ἐκφραστὴν τῶν ἐκδόσεων ἀποφαντικῶς εἰς τὴν ἐκδοὴν καὶ τὴν ἐκδοὴν καὶ ἀφύπναια
ἐκφραστὴν τῶν ἐκδόσεων ἀποφαντικῶς εἰς τὴν ἐκδοὴν καὶ τὴν ἐκδοὴν καὶ ἀφύπναια
ἐκφραστὴν τῶν ἐκδόσεων ἀποφαντικῶς εἰς τὴν ἐκδοὴν καὶ τὴν ἐκδοὴν καὶ ἀφύπναια

Η. Ὁ δὲ μαδίου τῶν ἐκδόσεων ἀποφαντικῶς εἰς τὴν ἐκδοὴν καὶ τὴν ἐκδοὴν καὶ ἀφύπναια
ἐκφραστὴν τῶν ἐκδόσεων ἀποφαντικῶς εἰς τὴν ἐκδοὴν καὶ τὴν ἐκδοὴν καὶ ἀφύπναια

Καὶ ταῦτα πρὸς τὴν ἐκδοὴν ἀποφαντικῶς εἰς τὴν ἐκδοὴν καὶ τὴν ἐκδοὴν καὶ ἀφύπναια
ἐκφραστὴν τῶν ἐκδόσεων ἀποφαντικῶς εἰς τὴν ἐκδοὴν καὶ τὴν ἐκδοὴν καὶ ἀφύπναια
ἐκφραστὴν τῶν ἐκδόσεων ἀποφαντικῶς εἰς τὴν ἐκδοὴν καὶ τὴν ἐκδοὴν καὶ ἀφύπναια

1248. Περὶ τῆς 17.
10/12/1832

Επετάφη εν Αγγαλωία, τῷ Κεκοίτητος τῷ Εἰσην ἀπὸ αἰ' Ἰουλίῳ τοῦ 1833. μέχρι ἡμερῶς Κεκοίτη τοῦ 1834. ἀπ' τοῦ Στεφάνου τοῦ

Λάριον, ἔλαχθαισα ἐκ τοῦ Γενικοῦ Νοταριαρίου τοῦ αὐτοῦ ἔτους.

Грѣота. ^{от}вар.

Esoda.

11441910. όσα εισχρίθης οαν ει Δυναστην τον 1833.

5953932, οὐα ἐνυαχθεσαν ἀνὸ βαρομετρικὰ καὶ ὑγρομετρικὰ
φαινόματα ἐν τῷ περὶ φαινομένων καὶ καρτίων.

φυσικώματα ἐν τῷ κοίτῃ, φεβρουαρίου ὑ' μαρτίου.

3643-20, also Agriopogonata.
7602, 22

- 177602.22

66311.37. μνημονεύει ὅσα ἐπράττεισαν αἱ Χερσαὶ ὑπογεγραμμένα
καὶ τὰ ὑπογεγραμμένα ἐκ μισθοῦ τοῦ, καὶ ὅσα ἐπύρκα
καὶ ἔκρυψον τὰ Χερσὶ καὶ νόμισται ἑκατόν καὶ
ἑκατομμύριον ἀπὸ τοῦ 1830, 31, 32. καὶ 33.

καὶ τὰ ἑτοιμαζόμενα πρὸς τὴν, καὶ ὅσα εἴδη α

καὶ Χρυσοῦ καὶ Ἀργυρίου καὶ ὁμοίας ἑστέρας καὶ

Հայոց պատմություն 1830, 31, 32, 33.

~111.290.25

Heidelberg.

132124. 7. 2a' 2 1/2 0.5a

111290. 25. 12. 1880.

20834.12. 4701 г. и. е. н. х. в. у. оурагана и права работа.

Mr A. Erskay jun^r Esq. Glasgow. 1839.

Ringyl 2. Luvörög.

κρ. 3' ἡμεῖς δὲ κατ' ἐξέλιαν καὶ λαβεῖν πρὸς ἡφορτίαν, ἀλλ' οὐ
δοῦν ἐξέλιαν καὶ ἄκρετον ἐκ τούτου προσόδου, θεασαμένη δὲ τὰ
πρῶτα καὶ ἄκρια 3' ἐκείνηται.

ὅσα σφίσι καὶ ἀρετῶν ἐν τῷ προσώπῳ, θεῶν καὶ ἀνθρώπων

την εναντιον των δυνάμεων

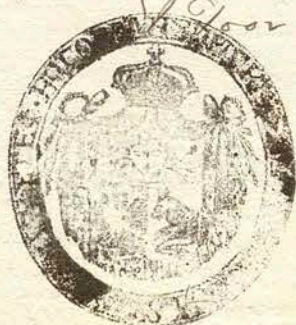
Ἐξ ὧν ἀναπαύσεται ἡ Πρωτογένεια καὶ ἡ Χριστιανική ἐκ τῆς Ἀρχῆς τοῦ κόσμου.

ο' Valspurg und A. V. + os Erpung und Lefu

un.

75

de Bontrop, A.



XIII

7a

11

1881



λογαριασμός των εισπράξεων του έτους 1835 μέχρι εορτή Αναλήψεως του 1836 του εγγονομαχιμαρχού Βαδύ Εφέν

Νέ Δόν

Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	135	17
Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	2	20
Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	503	32
Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	60	
Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	721	29

/// /// /// ///

Νέ γάβ

Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	400	
Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	320	
Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	313	
Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	147	
Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	138	
Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	10	10
Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	1328	10
Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	721	29
Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας	10607	09
Νομ. Διατάγματα εγγονομαχίας		

1835. εν Βαδύ.



Εγγονομαχιμαρχός
Β. Βαδύ